Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200084176-20251215-2025_114_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 8 décembre 2025

PRESENTS :
ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE BOUCHER Colette, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :
- BERNU Sylvain donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- MAIGNAN Brigitte donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- PECHA Virginie donne pouvoir à BURLOT David,
- ROYER Thierry donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- GOUEZIN Alain,

SECRETAIRE DE SEANCE : LE GUEN Nadège

Délibération n°2025-114

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 4

CULTURE
QUAI DES RÊVES - PARTENARIATS AVEC DES STRUCTURES À CARACTÈRE SOCIAL

Le Théâtre municipal Quai des Rêves, reconnu Scène de territoire pour le théâtre par la DRAC Bretagne, s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la Ville en faveur de l'accès à la culture pour tous. Dans cette perspective, le Théâtre poursuit un objectif fort : développer l'accessibilité au spectacle vivant pour l'ensemble des publics, et plus particulièrement pour les personnes éloignées de l'offre culturelle pour des raisons sociales, économiques ou géographiques.

Afin de concrétiser cette ambition, le Théâtre souhaite renforcer ses liens avec les structures à caractère social du territoire (centres sociaux, associations, établissements d'insertion, foyers, etc.). Ces partenariats auront pour objectif de favoriser la découverte du spectacle vivant et de faciliter la venue des publics accompagnés par ces structures.

Concrètement, ces partenariats peuvent prendre la forme de :
- Tarifs préférentiels ou gratuités, selon la nature des projets développés conjointement ;
- Accompagnements spécifiques (parcours de médiation, rencontres avec les artistes, actions culturelles, visites du théâtre, etc.) ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200084176-20251215-2025_114_DELIB-DE

et, plus largement, un dialogue régulier entre le Théâtre et les acteurs sociaux du territoire afin d'adapter l'offre culturelle aux besoins identifiés.

Ces partenariats feront l'objet de conventions définissant leurs modalités.

Cette démarche, fondée sur la coopération et la solidarité, vise à faire du Théâtre municipal Quai des Rêves un lieu ouvert et inclusif, au service de l'ensemble des habitants.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE la mise en place de partenariats avec les structures à caractère social pouvant prendre la forme de tarifs préférentiels ou gratuités ou d'accompagnement spécifique,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 17 DEC. 2025
Philippe HERCOUËT
Maire de Lamballe-Armor

MAIRIE LAMBALLE-ARMOR
Côtes d'Armor